

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28/11/2025 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

Quorum : 18

Le Comité syndical a été convoqué le : 07/11/2025

L'affichage de la convocation a été effectué le : 07/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de novembre à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BURNET Alain, Président.

Titulaires présents :

M. ALBRECHT Sylvain, M. BARREAUD Sylvain, Mme BERNARD Micheline, M. BESSAGUET Bruno, M. BURNET Alain, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COCHE-DEQUEANT Olivier, M. DE MINIAC Daniel, M. DUBOIS Richard, M. DURIEUX Michel, M. JAULIN Jacques, Mme LOUASSIER Nadège, M. MOUEIX Serge, M. PETIT Jean-Marie, M. PORTRON Didier, M. RAFFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUYER Denis.

Suppléants présents :

M. BRIDIER Pierre, M. PROUST Stéphane.

Absents :

M. BELLU Alain, M. DEMESTER Vincent, M. EHLINGER François, M. KRABAL Guillaume, M. MAZEDIER Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. PAPINEAU Joël, M. PUYON Alain, M. ROUSSEAU Jean-Yves, M. STAUDER Jean-Denis, Mme SUBRA Chantal,

Pouvoirs :

Mme BALLOTEAU Claude (pouvoir à M. PETIT Jean-Marie), M. BRUNETEAU Frédéric (pouvoir à M. BARREAUD Sylvain), M. CHATELIER Jean-Michel (pouvoir à M. BRIDIER Pierre), M. JOBIN Emmanuel (pouvoir à Mme BERNARD Micheline), M. MIMOL Jean-Claude (pouvoir à M. DE MINIAC Daniel).

Secrétaire de séance :

Monsieur ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « Gères-Devise » - 2026

(suffrages exprimés : 25 / pour : 25 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapporteur M. Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « Gères-Devise », un poste d'ingénieur territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

Gères-Devise				
Dépenses de personnel directement liées à la réalisation de la mission				
	Jours dédiés à la mission	Montant imputable à la mission	Taux d'aide	Montant de l'aide
Frais salariaux de l'agent	252	53 000,00 €	70%	37 100,00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	125	38 293,65 €	70%	26 805,56 €
<i>Total</i>	377	91 293,65 €		63 905,56 €

Frais généraux indirects				
Forfait frais indirects (70 €/jours cumulés)		26 390,00 €	70%	18 473,00 €

Dépenses ponctuelles directement liées à la réalisation de la mission				
Dépenses ponctuelles		1 000,00 €	70%	700,00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2026,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2026,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,
Alain BURNET

Le Secrétaire de séance,
Denis ROUYER



Transmis au contrôle de légalité le : 28/11/2025
Sous le n° : 017-200086031-20251128-n°2811202504-DE
Mis en ligne le : 01/12/2025

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.